

## GUIDE A L'USAGE DES AGENTS



## L'entretien professionnel annuel



## I – OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

- ✚ Faire le bilan de l'activité au cours de la période écoulée en évaluant vos résultats professionnels vis-à-vis des objectifs ou améliorations fixés
- ✚ Permettre une meilleure analyse de votre valeur professionnelle
- ✚ Consolider la communication entre vous et votre responsable hiérarchique
- ✚ Exprimer vos souhaits en matière de formation, d'évolution de carrière
- ✚ Echanger sur votre position au sein de la structure de travail afin d'améliorer ou de réorganiser votre poste
- ✚ Définir des objectifs ou améliorations pour la période à venir
- ✚ Permettre une proposition d'évaluation éclairée par l'échange

## II – COMMENT PREPARER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ?

- ✓ Rendez-vous fixé minimum 8 jours ouvrés avant la date choisie et remise du projet de fiche de poste
- ✓ Votre supérieur hiérarchique direct et vous-même préparerez l'entretien dans cet intervalle sur la base des documents préparatoires fournis (*CR entretien l'évaluateur et document préparatoire spécifique pour l'agent*).

## III – COMMENT SE DERoule-T-IL ?

- ✓ Le supérieur hiérarchique direct vous reçoit individuellement
- ✓ L'entretien se déroule dans un endroit calme permettant l'échange et la discrétion
- ✓ Durée : 30 minutes/1 heure environ
- ✓ Un compte-rendu de l'entretien est complété par le supérieur hiérarchique direct au fur et à mesure de l'entretien. Il doit refléter le dialogue ayant eu lieu durant l'entretien et rendre compte des conclusions qui en sont tirées. Il est visé par les 2 parties à l'issue de l'entretien

- ✓ Le supérieur hiérarchique direct apporte à l'issue de l'entretien les éventuelles modifications à votre fiche de poste et en transmet un exemplaire avec le compte-rendu au référent RH.
- ✓ Le compte-rendu de l'entretien est signé par l'autorité territoriale qui le complète éventuellement par des observations. Il vous est notifié dans un délai de 15 jours.

#### **IV – MODALITES DE REVISION OU DE RECOURS A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

- ✓ Si l'entretien débouche sur un désaccord important entre le supérieur hiérarchique direct et vous, vous avez la possibilité d'adresser par la voie hiérarchique, dans un délai de 15 jours à compter de la notification, une demande de révision expliquant les points de désaccord
- ✓ En cas de silence de l'autorité territoriale 15 jours après votre demande, vous pouvez saisir la Commission Administrative Paritaire

## PREPARATION A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Lors de l'entretien, les points suivants seront abordés :

### 1 – Activités exercées, missions générales de votre poste

- Veuillez lister ci-dessous vos principales activités

✚ Opérationnelles :

✚ Fonctionnelles :

- Quels sont les faits ayant marqué l'année écoulée ?
- Quelles sont vos principales satisfactions pour l'année écoulée ?
- Avez-vous rencontré des difficultés dans votre travail quotidien ?
- Avez-vous rencontré des difficultés pour atteindre les objectifs ou améliorations fixés ? Listez-les
- Quels sont les secteurs dans lesquels vous aimeriez acquérir plus d'expérience, recevoir une formation ou avoir des possibilités d'évolution ?
- Pensez-vous avoir atteint vos objectifs ou améliorations ?

totalement

partiellement

non atteint et pourquoi

## **2 – Appréciation de votre valeur professionnelle**

- Vos connaissances vous semblent-elles suffisamment valorisées dans votre travail actuel ? si non, comment pourraient-elles être mieux employées ?
- Vos capacités professionnelles vous semblent-elles valorisées à bon escient ?
- Votre « savoir être » (comportement, initiative, réactivité, adaptation) vous semble-t-il adapté à votre travail ?

## **3 – Quelles sont les modifications que vous souhaitez voir apportées à votre travail actuel ou aux conditions dans lesquelles vous l’effectuez ?**

## **4 – Quel est votre projet professionnel ?**

- Quelles formations avez-vous suivies ?
- Quelle a été leur valeur ajoutée ?
- Avez-vous besoin de formations complémentaires ?
- Quels sont vos souhaits d’évolution professionnelle dans les années à venir ?